» Laurent Delvigne, demander raison des in-
» jures que lui avait adressées, ainsi qu'à sa fa-
» mille, le journal le *Tournaisien*, dont M. Des-
» cliée est le principal bailleur de fonds. »

M. Desclée se leva immédiatement et déclara à ces Messieurs :

« Je n'ai à rendre raison à personne de l'em-
» ploi que je fais de ma fortune. Je donne à qui
» bon me semble, je ne donne pas à qui ne me
» convient pas. Si vous n'avez pas, Messieurs,
» d'autre chose à me communiquer, j'ai l'hon-
» neur de vous saluer. »

« Et comme M. Desclée se retirait, l'un de ses
» interlocuteurs ajouta : « Permettez, Monsieur,
» que nous achevions notre mission : Votre ré-
» ponse était à prévoir, et M. Delvigne nous a
» chargés, en ce cas, de vous informer que si le
» *Tournaisien* continuait à l'injurier, il se char-
» geait de vous cracher à la figure à la première
» occasion » ; à quoi M. Desclée répondit : « cela,
» c'est l'affaire du procureur du Roi et c'est de-
» vant la justice que M. Delvigne aura à répon-
» dre s'il donne suite à ses menaces. »

« Les officiers se retirèrent et en les recondui-
sant à la porte, M. Desclée leur dit : « Veuillez
» m'excuser, Messieurs, si j'ai dû répondre aussi
» nettement à la question dont vous êtes chargés.
» Quant à vous personnellement, je vous honore
» et vous respecte, et s'il vous convient de cau-
» ser avec moi de tout autre chose, je suis à vo-
» tre disposition. »

« M. Desclée pouvait se contenter de dire tout simplement qu'il n'était pas « bailleur de fonds » du *Tournaisien*, par la raison très simple que le *Tournaisien* n'a pas besoin de fonds, étant très bien dans ses finances, grâce au succès que lui font et catholiques et libéraux. Il a préféré ne pas accepter cette prétention absurde qu'on est responsable des journaux au soutien desquels on pourrait contribuer.

« Imaginez d'un côté M. Crombez considéré par les catholiques comme responsable des journaux qu'il soutient et recevant des crachats de tous les les catholiques insultés journellement par ces journaux — et de l'autre côté M. Desclée recevant les crachats de tous les gueux attaqués par les journaux catholiques, et vous aurez une juste idée de la civilisation nouvelle à laquelle nous convient nos adversaire : la pure sauvagerie. »

Ixelles. — Un événement encore inexpliqué s'est passé sur la chaussée de Waterloo (Ixelles), dans la nuit de dimanche à lundi.

Le tout est entouré d'un mystère profond que la justice expliquera évidemment.

Un employé comptable de M. Godirin de la rue d'Angleterre, 41, s'était attardé rue du Poinçon, où il demeurait numéro 14, dans un établissement voisin de sa demeure.

A deux heures du matin, il avait quitté ses amis, comme ceux-ci voulaient le retenir, il leur dit qu'il avait à travailler avec son patron pour dresser le bordereau des sommes à payer à la Banque Nationale.

Ce jeune homme, âgé de 27 ans, du nom de Henri Bouillon, ne rentra pas chez lui.

Le lendemain son patron l'attendit et le fit quérir en vain.

A 2 heures 1/2, ayant besoin de ses valeurs il fit forcer le coffre-fort par un serrurier. Il constata que la caisse était parfaitement tenue, qu'aucune valeur ne manquait.

C'est ici que commence le mystère.

Près de la chaussée de Vleurgat, à coté d'une petite maison très proprette de paysan, habitée par la famille Anoul et clôturée par une haie, se trouve un puits fermé soigneusement tous les soirs à clef par les métayers.

Le lundi matin à cinq heures, la jeune fille fit descendre le seau dans le puits qui a une profondeur de plus de 30 mètres au fond duquel on a mesuré 3 mètres d'eau.

Elle s'est aperçue, que l'eau était troublée et ne pouvait servir à faire le café ; que s'était-il passé ?

On a averti un puisatier du voisinage. Celui-ci ayant descendu ses crochets ramena deux paletots à la surface.

Grand émoi ! On fit aussitôt avertir M. Rossignol, commissaire-adjoint, chef du bureau auxiliaire d'Ixelles aux Maisons-Noires, qui faisait en ce moment l'instruction d'un vol dans une maison voisine, au lieu dit *In den Hoek*, habitée par les époux Goens.

Immédiatement, M. Rossignol fit faire des recherches dans le puits et on découvrit le cadavre de Henri Bouillon.

Dans la poche de son gilet se trouvaient encore sa montre en or, sa chaine et un carnet d'employé avec l'adresse de sa demeure et de celle de son patron.

Le cadavre a été transporté à la morgue d'Ixelles. M. le commissaire de police Chops a fait avertir le parquet.

On se perd en conjectures sur ce fait. Ce jeune homme n'avait jamais quitté Bruxelles et il a fait nuitamment 5 kilomètres pour aller trouver la mort dans un puits fermé à clef et dont la serrure a été forcée.

Bruxelles. — *Incendie à l'hospice Sainte-Gertrude.* — *Une victime.* — Hier matin, à 8 heures 20 minutes, des vieillards du refuge Sainte-Gertrude, place du vieux Marché-aux-Grains, étaient réunis dans la cour de l'établissement, après le déjeuner des pensionnaires, lorsqu'ils aperçurent une épaisse et sinistre fumée s'échappant de la toiture d'un bâtiment de derrière du même édifice. Déjà les flammes apparaissaient et il y eut parmi ces malheureux vieillards une panique, un moment d'affolement facile à comprendre. Le vent soufflait avec violence et menaçait d'activer terriblement l'élément destructeur.

Le feu avait pris dans les combles, où se trouvaient un des deux ateliers de tapisserie de l'hospice. Les secours heureusement furent aussi prompts que l'alarme donnée. En moins d'une minute, les pompiers et la police de la 3e division établie, comme on sait, à très peu de distance, place du Nouveau Marché-aux-Grains, se trouvaient sur le théâtre du sinistre.

Deux officiers de police, accompagnés d'un voisin, M. Jean Goetinck, artiste peintre, se précipitèrent vers l'atelier embrasé pour s'assurer si personne ne s'y trouvait. Malheureusement ils trouvèrent la porte, qui est en chêne, fermée à l'intérieur, circonstance inexpliquée et quelque peu mystérieuse. Cependant quelques coups de hache eurent bientôt raison de l'obstacle si malencontreux ; mais ici les courageux sauveteurs furent encore arrêtés par l'intensité du feu et la fumée. Ils crièrent à diverses reprises pour demander si quelqu'un se trouvait là.

Ils ne reçurent aucune réponse à cet appel réitéré, car à quelques pas d'eux gisait asphyxié le seul être de l'établissement qui se fut rendu le matin de bonne heure dans l'atelier. C'était l'infortuné Barredz, âgé de plus de 75 ans et qui remplissait l'office de magasinier.

Frameries. — Un accident est arrivé mardi à la fosse n° 3 du charbonnage de l'Agrappe, à Frameries.

Un ouvrier houilleur, le nommé Joseph Delaunois, âgé de 49 ans, travaillant à l'étage de 680 mètres, remontait au jour vers 6 heures du matin, lorsqu'arrivé à une quarantaine de mètres de l'orifice du puits il fut atteint à la tête par un cuffat qui descendait, et précipité au fond de la bure. On ne releva plus qu'un cadavre affreusement mutilé.

Le malheureux Delaunois était célibataire.

Avin. — *Incendie.* — *3 personnes asphyxiées.* Un grand malheur est arrivé mardi à Avin, près de Hannut. Un incendie a éclaté en la demeure de la nommée Euphrasie Wanson. Cette malheureuse femme, qui allaitait un enfant de deux mois, a été trouvée asphyxiée, ainsi que son enfant. Elle était sur le point de se marier. Son fiancé a été retrouvé dans les décombres et tout carbonisé.

C'est donc une triple mort que l'on a à déplorer, et cependant ce n'est pas faute de courageux citoyens dont les efforts ont été inutiles. Entre autres, M. Hankenne, conseiller communal, a pénétré, malgré les flammes, dans la maison incendiée, pour tâcher de sauver la mère et l'enfant, mais il n'a pu parvenir à temps.

FAITS DIVERS

— Une correspondance de Constantinople adressée à l'*Univers* relate, avec noms et preuves à l'appui des guérisons extraordinaires opérées sur des musulmans qui avaient intercédé la Vierge Marie sous le vocable de Notre-Dame-de-Lourdes et qui avaient bu de l'eau de la célèbre fontaine.

Ce sont les religieux Georgiens expulsés de Montauban par les décrets Ferry, qui ont porté de France à Constantinople le culte de Notre-Dame-de-Lourdes.

— C'est le 16 janvier prochain, à midi, que sera célébré, à l'église Saint-Augustin, le service anniversaire de la mort de l'empereur Napoléon III.

— Dans la nuit du 2 au 3 janvier, un individu s'est présenté au presbytère de Saint-Arçons-d'Allier et a demandé M. le curé, le priant de vouloir bien assister une malheureuse victime d'un grave accident. M. le curé a suivi cet individu et n'a plus reparu chez lui. Le lendemain, on a trouvé dans un ravin son cadavre odieusement mutilé.

La justice informe : le signalement de l'homme qui est venu chercher le curé a pu être constaté. Il paraît que ce misérable en voulait aux prêtres en général et peu s'en était fallu tout récemment que le curé d'une paroisse voisine n'ait eu le sort du curé de Saint-Arçons.

— On écrit de Bordeaux :

« Malgré le démenti donné par certain organe de notre ville, relativement aux sinistres financiers, je puis vous annoncer la suspension de deux autres maisons de vins, et des plus importantes.

» En ce qui concerne la maison Charriol, dont le passif s'élève à *trente millions* et non pas à *douze*, comme on l'a annoncé, la faillite a été déclarée avant-hier, et le tribunal a ordonné le dépôt du failli à la maison d'arrêt ; mais ce dernier avait cru prudent de prendre le premier vapeur en partance pour New-York. »

— Hier, la police de Voiron, assistée d'un serrurier, a enfoncé la porte du domicile de M. Voize, ancien ministre plénipotentiaire, qu'on n'avait pas vu sortir depuis plusieurs jours contrairement à ses habitudes.

On a trouvé, étendu sur un lit, le cadavre de M. de Voize qui avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

La mort remontait à trois jours.

TRIBUNAUX

La Cour de Caen vient d'acquitter à nouveau le curé de Neuilly (Manche), accusé de n'avoir pas fait sonner les cloches le 14 juillet dernier, ainsi que le maire le lui avait ordonné et d'avoir injurié ce fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, ce qui n'était pas prouvé.

Le tribunal de Coutances avait acquitté une première fois le curé de Neuilly.

VARIÉTÉS

LE JOUR DES ROIS

Le XIXme siècle est venu, et avec lui ses *lumières*, mais les vieilles coutumes sont parties et les traditions du bon vieux temps s'en vont une à une.

Quelques pays ont conservé les souvenirs de leurs pères ; rares sont ceux qui en ont conservé les usages.

Jeudi était le jour des Rois ; que de souvenirs !

Il y a près de dix-neuf siècles, les 3 mages conduits par l'Etoile quittaient l'extrême Orient et, après plusieurs jours et plusieurs nuits de marche, arrivaient à Nazareth, déposaient aux pied de Jésus la myrrhe et l'or qu'ils avaient rapporté de leur pays et adoraient le Sauveur.

Les mages avaient été prévenus de la naissance du Messie comme les prophètes avaient été prévenus de sa venue prochaine.

Et après la grande fête de Noël, le monde catholique et chrétien voit avec joie arriver le jour des rois. C'est en effet un grand jour dans les familles qui ont conservé l'antique et bonne habitude des grands parents.

∴

Dans la vieille Bretagne, il n'est pas une maison de paysan, il n'est pas une cabane de pêcheur qui ce jour-là ne soit en liesse. Dès le matin, la ménagère a mis la main à la pâte (c'est le cas de le dire) et le soir on voit apparaître sur la lourde table de chêne, autour de laquelle est rangée la famille, un immense gâteau de froment. Il est rare le froment sur la côte bretonne, et le pêcheur n'en mange que trois fois l'an. D'habitude il se contente de pain de seigle. Mais le jour où l'on fête des rois qui se sont dérangés pour venir adorer l'enfant divin dans une étable, on peut bien casser la tirelire.

— Holà ! les gars, taillez là-dedans, et voyons qui sera roi !

Et un des cinq fils du pêcheur, en mordant dans sa tranche de gâteau, a senti la fève :

Ma Doué, il est roi !

Les bouteilles de vieux cidre sont débouchées ; le liquide pétille dans les tasses de terre comme le champagne dans les verres au long col : *Le roi boit !*

Il est vrai que le lendemain, le roi déchu est en pleine mer : le vent souffle du Nord, la lame est moutonneuse, le ciel gris, et là-bas, tout là-bas, un point noir paraît à l'horizon, mais l'ex-roi connait sa barque, hâle à lui son écoute et continue sa bordée au large..... l'an prochain il sera encore roi car son lougre est bon et il est sous la garde de Dieu.

∴

Ce n'est pas seulement en Bretagne qu'on fête encore les rois. Dans toute les parties de la France il est des familles qui n'ont pas oublié ce jour, et tous les ans le gâteau traditionnel fait son apparition dans la salle à manger. Mais dans certains pays, l'usage tend à disparaitre. Nous vivons dans un temps où il ne faut plus croire à rien, pas même à Dieu.

Des réformes, des transformations, abolir les vielles choses : les traditions c'est trop vieux, Dieu aussi.

Et cependant dans notre bon pays du Nord, on a conservé le sentiment de la religion, c'est-à-dire du vrai. On n'a pas oublié les traditions et les vieilles coutumes ne sont pas jetées au panier.

Aussi a-t-on célébré chez nous la fête des rois. De nombreux gâteaux ont été mangés : les pâtissiers peuvent en faire foi.

On a tiré les rois dans toutes les familles, et grâce à ces petits diplômes sortis d'une urne quelconque, urne qui était souvent un chapeau, voire même un bonnet grec, grâce dis-je à ces petits diplômes, nous avons eu dans chacune de nos villes de Flandre plus de rois en un jour que la France depuis Clovis.

A propos de ces diplômes, j'en ai vu de bien jolis et qui rappellent à s'y méprendre les délicieuses enluminures des missels du moyen âge. Ce sont les mêmes couleurs éclatantes sur fond d'or et aussi le même dessin, dessin tout primitif et qui n'en a que plus de de cachet. Ces billets portent, avec le titre et les attributs de la fonction, la représentation du fonctionnaire dans l'exercice de son rôle et une légende poétique appropriée à la circonstance. Ces bulletins sont assurément très-curieux et conformes au souvenir qu'évoque la célébration de la fête du 6 janvier. Ecoutez la légende du roi :

Je suis roy d'un iour aussi bien qu'un autre
Je suis moins fascheux et non moins puissant
Mon peuple, aimez-moi, mon règne est le (vostre
Je repands le vin et non point le sang.

Et le secrétaire du roi voyez un peu !

Je n'ay pas le temps d'escrire : Il faut boire
Faut s'espanouir, le Roy le permet
Si ferai-je un broc de mon écritoire
Et de cette plume un joyeulx plumet

Et tous les quatrains concluent dans le même sens : Il faut boire !

Buvez amplement si le pot est ample
Buvez fréquemment s'il est rétreci.

Et de fait, on buvait beaucoup jadis au dîner des Rois. En 1551, la garnison de Douai faillit se laisser surprendre par les troupes de l'amiral de Châtillon parce-qu'elle avait trop bu en criant *Le Roy boit !*

Cet usage-là par exemple a disparu ou à peu près. Il est bon de rappeler par un repas de famille la grande fête de l'Epiphanie, mais ce n'est pas une raison pour boire outre mesure.

Du reste, les récits ont de beaucoup exagéré les choses et nos pères, tout en buvant ce jour-là plus copieusement que d'ordinaire, ne se livraient pas à des libations aussi prodigieuses que certains livres ont bien voulu le faire croire.

L'histoire de la fête des Rois remonte au treizième siècle. François Ier faisait organiser de grandes réjouissances à cette époque.

Donc, si depuis 600 ans, nos aïeux ont fêté les Rois, il n'y a pas de raisons pour que nous, leurs fils, nous abandonnions cette coutume qui nous procure un jour de joie de plus dans l'année. PAUL LIMON.

Choses & Autres

∴

Entendu devant une baraque foraine où l'on montre un enfant phénomène :

Le pitre faisant son boniment :

— Il faudrait être, messieurs, mesdames, ennemi de sa personne ou de sa curiosité, pour ne pas entrer dans la loge : vous y verrez l'enfant hydrocéphale, dépêchez-vous, il va mourir !

∴

Un peu plus loin on voit écrit sur une autre baraque :

Noctambule en plusieurs langues.

∴

La scène se passe au tribunal, dans une sous-préfecture du Nord.

Un avocat fastidieux, plaide depuis deux heures un procès de mur mitoyen.

Un juge, deux juges, puis le président lui-même, se sont successivement endormis.

Le Mirabeau flamand s'en aperçoit, et s'écrie avec majesté :

— Je m'arrête, messieurs, car je ne plaide pas quand on dort !

Le président qui, sans doute, avait le sommeil léger, répliqua immédiatement :

— Eh bien ! je ne dors que lorsque vous plaidez !

∴

— Eh bien ! mon petit Georges, à quoi as-tu joué, tantôt, avec ton ami Paul ?

— Au voleur, petite mère.

— Ah ! Et qui faisait le voleur ?

— Tous les deux. Merci, nous ne voulions faire le gendarme ni l'un ni l'autre !

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

La guerre aux congrégations

Le *Constitutionnel* assure que l'administration vient d'inviter les congrégations religieuses autorisées à lui faire connaître, par ordre du ministre des cultes, leur comptabilité de recettes et de dépenses, sous prétexte de vérifier si les droits fiscaux ont été exactement acquittés pour l'année échue.

La « gauche radicale »

Paris, 7 janvier.

Le groupe de la *gauche radicale* se réunira mardi pour discuter la constitution de son bureau.

La question romaine

D'après des informations reçues par la Chambre de commerce de Bradford, relativement au traité de commerce franco-anglais, les propositions de la France tendraient à doubler les droits sur la plupart des marchandises venant du district de Bradford. Devant cette, soi-disant attitude de la France, les commissaires anglais ne pouvaient pas poursuivre les négociations.

On croit qu'après le 8 février, les marchandises de Bradford seront soumises au tarif général.

Désistement de M. Floquet

Paris, 6 janvier, 11 h. 36 soir

M. Floquet, invité à choisir un collége électoral, a déclaré qu'il renonçait temporairement à la vie parlementaire pour se livrer exclusivement à l'administration.

—

Dans la journée d'hier, M. le président du conseil avait eu une longue entrevue avec M. Floquet et avait mis tout en œuvre pour vaincre la résistance de celui-ci qui, jusqu'au dernier moment, hésitait à accepter le poste qu'on voulait lui confier et désirait y mettre certaines conditions.

A six heures du soir, rien n'était encore décidé, et M. Floquet lui-même n'était pas encore fixé sur ce qu'il ferait. Ce n'est que dans la soirée que les derniers obstacles ont été vaincus, et que la nomination du nouveau préfet a été définitivement assurée.

Le préfet de la Seine

Paris, 7 janvier.

La *Paix* assure que dans l'entretien qu'a eu M. Floquet avec M. Gambetta, le nouveau préfet de la Seine a promis de s'opposer, à toutes les tentatives d'empiètement du Conseil municipal de Paris.

Les projets du général Saussier

Paris, 6 janvier, 6 h. soir.

Le général Saussier, venu à Paris pour assister aux séances de la commission de classement, s'est rendu, ce matin, au ministère de la guerre, où il a eu une longue conversation avec le général Campenon.

Le général Saussier a présenté au ministre la liste des officiers de l'armée d'Afrique proposés pour promotion ou nomination dans la Légion d'honneur.

Il a ensuite développé un projet dont il est l'auteur, pour la réorganisation du corps expéditionnaire de Tunisie.

Ce projet, le général Saussier l'a étudié sur les lieux mêmes. Il s'est convaincu, par l'examen sérieux de la situation, que l'effectif du corps expéditionnaire en Tunisie dépasse inutilement le chiffre nécessaire pour achever la pacification du pays et l'occupation des principaux centres.

La France aura tout à gagner, pécuniairement et moralement, à la réduction au strict nécessaire de l'effectif des troupes employées en Tunisie.

C'est cette réduction que le général Saussier propose au ministre de la guerre.

Si son projet est adopté, une grande partie du corps expéditionnaire serait immédiatement ramenée en France.

Réformes au ministère de la guerre

Le personnel, beaucoup trop considérable, est un des principaux griefs que l'on ne cesse d'alléguer contre l'organisation actuelle du ministère de la guerre.

Le général Campenon s'est occupé de la question.

Convaincu des inconvénients d'un état-major aussi considérable, il aurait décidé de réduire au strict nécessaire l'état-major de son ministère.

Une lettre de l'Empereur d'Allemagne

Berlin, 6 janvier, 1 h. s.

Dans la lettre de l'empereur au conseil municipal de Berlin, en réponse à l'adresse que cette assemblée lui a envoyée à l'occasion du nouvel an, il est dit :

« En remerciant le conseil municipal de ses protestations continuellement renouvelées d'attachement à ma personne, je souhaite de tout mon cœur que, pendant l'année qui commence, la solution des difficultés qui, depuis longtemps, ont pesé sur la situation économique, approche de plus en plus de son terme, afin que, grâce à la paix qui est assurée, la prospérité de notre pays, qui fait l'objet de toute ma sollicitude, se développe avec une nouvelle vigueur. »

La démission du cardinal Ledochowski

Le *Tageblatt* de Posen annonce que la démission du cardinal Ledochowski, de sa dignité d'évêque de Posen et de Gnesen, est un fait accompli. Si cette nouvelle se confirme, dit la *Gazette de Francfort*, la question des évêchés sera près d'être tranchée. On sait, en effet, que le gouvernement est fermement décidé à ne pas laisser rentrer à Posen le cardinal Ledochowski, ni à Cologne Mgr Melchers.

Une conversion

L'honorable Arthur Browne, fils de lord Kilmane, a été reçu dans l'Eglise catholique.

Les insurgés de Cattaro

Buda-Pesth, 6 janvier, soir.

La révolte des montagnards dalmates des bouches de Cattaro prend des proportions de plus en plus graves et menace de s'étendre dans toute la Dalmatie méridionale.

Le gouvernement autrichien qui, tout d'abord, n'avait pas attaché grande importance à cette révolte, se décide à prendre des mesures énergiques pour réprimer le mouvement.

Ancône, 6 janvier.

Une rencontre a eu lieu à Sutormie (Dalmatie) entre les gendarmes et les insurgés.

Quatre gendarmes ont été tués et un grand nombre blessés.

Vienne, 6 janvier.

Plusieurs journaux s'accordent à annoncer l'envoi prochain de renforts de troupes, se montant à environ 7,000 hommes, dans la Dalmatie méridionale, à l'effet d'opérer la pacification du district de Crivoscie.

Nouvelles hécatombes au Dahomey

Liverpool, 6 janvier, 6 h. soir

Des lettres d'Acrah, du 8 décembre 1881, confirme la nouvelle que le roi des Ashanties a massacré 200 jeunes filles prises de force dans les tribus du voisinage.

Une conférence américaine

Washington, 6 janvier, 10 h. m.

Ces journaux publient une note que M. Blaine a envoyée aux Républiques de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Cette note déclare que le gouvernement des Etats-Unis n'a aucun désir de s'immiscer dans les affaires intérieures des autres nations, mais que, dans l'intérêt du commerce, il tient vivement à entretenir des relations amicales avec les républiques américaines. En conséquence, la note propose de conclure une entente pour combattre l'influence des puissances européennes sur les deux continents américains et pour établir entre les républiques américaines une garantie mutuelle contre toute intervention ou surveillance étrangère. Dans ce but, M. Blaine propose aux républiques du Mexique, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, d'ouvrir à Washington, le 30 novembre prochain, une conférence internationale.

Une seconde note, adressée à tous les représentants des Etats-Unis, informe ces diverses Républiques que le gouvernement de Washington désire supporter tous les frais de la conférence.

Petites Nouvelles

La *Saint-James's Gazette* assure que l'on vient de fabriquer en Amérique une pièce d'artillerie d'un modèle entièrement nouveau. Dans tous les canons connus jusqu'à ce jour, la charge a toujours été placée au fond de la pièce et derrière le projectile. Dans la pièce en question, la charge est répartie de la culasse à la bouche, par portions égales dont la déflagration successive augmente notablement la vitesse du projectile, à ce que dit l'inventeur. La charge totale étant de 128 livres de poudre, il n'en place que 18 livres au fond de l'âme ; le reste est réparti dans quatre chambres contenant chacune 27 livres. La poudre de la culasse n'est pas la même que celle qui est disposé le long du tube. Ce tube lui-même n'a pas moins de 25 pieds, ce qui rapproche cet engin de la dimension du canon primitif. D'après les inventeurs, la portée dépasse 15 kilomètres.

—

M. Morton, ministre des Etats-Unis à Paris, a dîné ce soir un grand dîner. Voici la liste des convives :

MM. Gambetta, président du conseil, ministre des affaires étrangères ; et les membres suivants du cabinet : MM. Waldeck-Rousseau, Allain-Targé, Gougeard, Paul Bert, Cochery, Rouvier, Devès, Antonin Proust, Spuller, Félix Faure.

Etaient également invités : le général Pittié, secrétaire-général de la présidence de la République ; MM. Mollard, ministre plénipotentiaire, introducteur des ambassadeurs ; Camescasse, préfet de police ; le général Lecointe, gouverneur militaire de Paris ; le baron de Courcel, ministre plénipotentiaire ; Pallain, directeur du cabinet et du personnel.

—

M. Antonin Proust, ministre des arts, est parti cette nuit pour Niort.

—

La famille et les amis de Blanqui célébreront l'anniversaire de ses funérailles, le dimanche 8 janvier.

Ils font annoncer qu'ils se réuniront à une heure précise, boulevard d'Italie, 25, où est mort Blanqui, pour aller de là au cimetière du Père-Lachaise.

—

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décret portant approbation de l'arrangement signé le 2 janvier 1882, relatif aux poids et dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangées par la voie de la poste entre la France et le grand-duché du Luxembourg. — Décret nommant un conseiller d'Etat en service extraordinaire. — Décret nommant un courtier interprète et conducteur de navires à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — Décret nommant un courtier d'assurance, interprète et conducteur de navires à Dieppe (Seine-Inférieure). — Arrêté ouvrant un concours pour douze places d'agrégés des facultés de droit. — Décisions portant remise, réduction ou commutation de leurs peines à des individus condamnés par les juridictions de la marine.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

La question romaine

Paris, 7 janvier, soir.

Un télégramme adressé de Rome, le 7 janvier, à la *Défense*, donne comme certain que M. de Bismarck a fait remettre, au Quirinal, une note courtoise mais très-explicite, dans laquelle il fait part de l'opinion très-nette de son gouvernement. L'Allemagne considère l'indépendance du Pape non comme une question de politique intérieure pour l'Italie, mais comme une question internationale.

La note annonce également l'intention de M. de Bismarck de provoquer la réunion d'un congrès, appelé à rendre plus sérieuses et plus efficaces les garanties d'indépendance réclamée par le Saint-Siège.

Cette dépêche exprime encore la croyance que la Russie l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne sont d'avis qu'il faut réunir le congrès le plus tôt possible. Quant à la France, elle ne se serait pas encore prononcée.

La *Défense* ajoute comme commentaires à cette dépêche :

« Nous savons de bonne source que tous les préparatifs sont absolument terminés pour le départ du Pape, s'il juge ne plus pouvoir rester à Rome.

Plusieurs maisons ont été louées à Malte, par l'entremise d'un évêque français, pour l'installation des différentes congrégations et le dépôt des archives pontificales.

L'agitation irlandaise

Londres, 7 janvier, soir.

Le vice-roi d'Irlande a refusé à MM. Parnell et Dillon l'autorisation de venir à l'Hôtel-de-Ville de Dublin, recevoir le droit de bourgeoisie qui leur a été accordé par le conseil municipal.

Des troupes ont été envoyées dans le comté de Clarck, pour protéger les propriétaires.

Le traité de commerce anglo-français

Londres, 7 janvier soir.

Dans le conseil de cabinet tenu hier, à Londres, on a discuté le traité de commerce anglo-français. Aucune décision n'a été prise.

Un nouveau conseil doit se tenir aujourd'hui.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Roinemund et Van der Velde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 7 janvier.

Cours de clôture de New-York du 6 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
11,91	12,16	12,21	12,61	12,76	12,90	13,02	13,12.

Ventes du jour : 198,000 balles. — Marché ferme.
Recettes du jour : 34,000 bal. contre 26,000 en 1881.
Total de la semaine : 149,000 balles contre 111,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 7 janvier.

Cours de clôture de New-York du 6 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.
11,30	11,45	11,575	11,675	11,725	11,725	

Roubaix, le 7 janvier.

Cotons

Le Havre, 6 janvier.

Cotons (clôture) calmes, prix sans changement. Ventes de la journée 400 balles.

Liverpool, 6 janvier.

Cotons (clôture du marché). — Vente de la journée 10,000 bal. dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9,000 pour la consommation. Marché calme.

Importations du jour 16,000.

Marseille, 6 janvier,

Cotons marché calme. On a vendu 300 qtx. Salonique indigène à 65, Salonique semence Amérique à 76, Tarsous machiné de 64 à 66, Idelep et Caramanie à 60, Algérie de 51 à 60, et Piré supérieur à 92,50 les 50 kil.

Produits divers

Londres, 6 janvier.

Temps pluvieux.

Marck-Lanc. — Froments : Anglais et étrangers affaires très calmes aux cours précédents. Orge à malter ferme aux cours précédents.

Importations à Londres en froments depuis lundi dernier 67393 quaters.

Cargaisons flottantes.

Marché très calme, prix faibles.

Cargaisons arrivées 0, à vendre 00.

Londres, 6 janvier.

Sucres de betterave affaires calmes, tendance à la baisse. On cote allemand 22 shil.

Sucres raffinés sans changement mais affaires calmes.

Sucres cristallisés fins fermes, moyens en baisse de 6 den.

Liverpool, 6 janvier.

Froments : Marché calme, prix faiblement tenus.

Farines lourde.

Maïs petite demande, prix en baisse de 6 den.

Amsterdam, 6 janvier.

Café tendance calme. On cote Java bon ordinaire 34 1/2 cents le 1/2 kilo acq.

Sucres tendance calme. On cote Java n° 12 31 fl. les 100 kilos.

Marseille, 6 janvier.

Froment, stock dans les docks 306,473 ; froment, importations de la semaine 186,308 ; froment, ventes de la semaine 49,300 ; avoine, stock de ce jour 60,559 ; café stock en entrepôt réel 66,877 ; Sucre colonial, stock de ce jour 16,428 ; sucre indigène d° 863 ; Poivre d° 3,756 ; cacao d° 1,244 ; alcool d° 670 ; pétrole 6,251.

Marseille, 5 janvier.

Blés. Bonne demande prix bien tenus. Ventes de la journée 30,000 qtx. dont 20,000 à livrer Inp. 5,800, qtx.

Ghirka Berdianska 27 ; Ghirka Nicolaïeff 26,50, Red Winter n° 2 22,50, Tendre Burgas 24. Tendre Bombay blanc 23, Azime Taganrok marché ferme arrivée 4 premiers mois poids garanti 123 kilos 27 les 50 kil.

Maïs demande calme et prix sans changement.

Graines oléagineuses. Marché fermes. On a vendu 2,800 qtx. Sésames Bombay blancs arrivée 18 février 38,50. Sésames Tarsous à 49 et Arachides Bas-de-Côte à 36 les 100 kilos.

Sucres et cafés affaires calme, prix sans variation.

Le Havre, 6 janvier.

Cafés faibles. On a vendu 1310 sacs dont 100 Haiti Port-au-Prince à 52, 280 d° d° vieux à 59, 100 Haïti Gonaïves nouveaux à 58, 338 Santos non lavés, Caracoli à 72, 500 Cap à 54 les 50 k. en entrepôt.

Saindoux fermes.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 7 janvier 1882

HUILE DE COLZA (100 k., fut com., esc. 1 0/0			
Courant	76 25	à	.. ..
Février	76 25	à	.. ..
4 de mars	76 25	à	.. ..
Quatre de mai	75 ..	à	.. ..
HUILE DE L'N			
Courant	65 .	à	.. ..
Février	65 ..	à	.. ..
4 de mars	66 ..	à	.. ..
Quatre de mai	66 50	à	.. ..
SPIRITUEUX (1re qual., l'h. 80°, fût c., esc. 10 c.)			
Courant	61 50	à	.. .
Février	62 ..	à	.. .
Quatre premiers	63 .	à	.. ..
4 de mai	63 75		.. ..
SUCRES 88° SACCHARIMETRIQUES (100 /0			
N° 10/13 courant	57 75	à	58 .
SUCRES N° 3 BLANCS			
Courant	65 80	à	.. .
Février	66 30	à	.. .
Mars avril	. .	à	.. ..
Quatre de mai	68 60	à	.. .
SUCRES RAFFINÉS			
Disponible	112 ..	à	113 ..
FARINES 9 MARQUES (159 k., t. c., esc. 1/2.			
Courant	66 ..	à	.. ..
Février	66 50	à	.. ..
4 de mars	66 75	à	.. ..
4 de mai	68 ..	à	.. ..
MARQUE CORBEIL (159 k.)	67 ..	à	.. .
BLÉS (77/75 k., sans escompte comptant.			
Courant	32 25	à	.. .
Février	32 10	à	.. .
4 de mars	31 75	à	.. .
Quatre de mai	31 25	à	.. .
SEIGLES (70/72 k., sans escompte, au com.			
Courant	21 50	à	.. .
Février	21 75	à	.. .
4 de mars	21 50	à	.. .
Quatre de mai	21 25		.. .

MARCHÉ AUX HUILES DE LILLE

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil
Colza	79 .. à .. .	21 . à 24 50	17 25 à 18 50
— ép. p. q.	85	.. .. ..	.. .. ..
Œill. b. goût	.. ..	30 .. 33 ..	16 .. ..
— rousse	.. ..	.. .. ..	.. .. ..
Caméline	71	18 .. 20	16 .. ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 .	14 . 15 .
Lin du pays	61 50 ..	23 .. 25 ..	26 . 26 .
Lin étrang	59	22 .. 24 .	22 . 24 50

Cours du 7 janvier

Huile de colza	72	à .. .
Huile épurée pour quinquet	78	.. ..
Lin du pays	..	.. ..
Lin étranger	..	.. ..
Cameline	..	.. ..
Chanvre	..	.. ..

COURS DES SUCRES ET MÉLASSES DE LILLE
du 7 janvier 1882

SUCRES	Cours offic.	Cours comm.	Offert	Demandé
Sucre ind. 88 degrés	56 75	.. ..	.. ..	.. ..
— — n° 7 à 2	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— en pain, 6k. net	116 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre numéro 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. .
— raffinée n° 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mélasses betteraves d'apon.	59 .	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— sans disponibles	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— fin 1re q. dispon.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— mélasses dispon.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— à livrer, premiers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 janvier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 d'avril	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — prochain	.. ..	.. ..	.. ..	.. .

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Reglements à à la maison Alfred REBOUX, (rue Neuve 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Avis important

Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du